



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 JUIN 2022

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE - 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 22.095

- PROCES-VERBAL -

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 23 juin 2022, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile Mme KOROL Renée Mme NOURTIER Fabienne Mme LAVIEVILLE Chantal M. JOLIE Pascal Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine Mme NOËL Laure M. LEPRETRE Médéric M. SENEAL Yannick M. LAMIRAND Christophe Mme HEMBERT Axelle Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine M. FERNAGUT Joël</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés : M. MARLOT Loïc M. DEVIN Serge Mme SAUVAGE Edith M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie M. SAMUEL Jean-Michel Mme DREUSLIN Estelle Mme GUILLOU Elodie Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier</p> <p>Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien</p>
--	--

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur Gilbert, Directeur Général des Services afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Madame Sabine BERNARD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 06 avril 2022 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 25 voix « POUR ».

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 1 pour la Ville.

M. Boutleux « En dépenses de fonctionnement, il y a 494 € et en recettes de fonctionnement 494 €. Au chapitre 14 (dépenses de fonctionnement), la somme de 2 594 € correspond au dégrèvement des taxes d'habitation sur les logements vacants. Chapitre 67, les 300 € correspondent à une subvention pour un déplacement pour une jeune qui va faire le championnat de France. Ensuite, le virement à la section d'investissement de 2 400 € : c'est la reprise d'une sableuse et d'une balayeuse. Chapitre 74, il y a les dotations de solidarité rurale (317 €) et dotation nationale de péréquation (117 €), c'est un peu plus que ce qui était prévu au Budget Primitif. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la dotation de solidarité rurale baisse encore à cause de la diminution des populations.

Ensuite, pour les recettes d'investissement, c'est le virement de la section de fonctionnement, 2400 € et produits de cessions d'immobilisations, 2 400 €. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CENTRE ARTISANAL D'ART - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 1 pour le Centre Artisanal d'Art. « En fait c'est une régularisation de 50 centimes qui traînent depuis 2019. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2022_29_06_3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 1 pour le Camping Municipal.

« Dépenses de fonctionnement des charges à caractère général, c'est une location pour des draps. Pour les locations de mobil-homes, nous passons par une entreprise ceci pour un meilleur accueil. Il y a 1001 €.

Les 1230 € de dépenses correspondent au module de radio de la barrière d'entrée du camping.

Le virement à la section d'investissement est de - 2 231 €.

Ensuite, pour les recettes d'investissement, on a un produit de cession d'immobilisations : ce sont les ventes de chiliennes pour 2231 €. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2022_29_06_4 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022 - MODIFICATION.

M. Boutleux présente la demande de subvention exceptionnelle pour un montant de 300 € à l'Amicale Bouliste Wimereusienne pour une jeune dame qui est inscrit au championnat de France.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle : « *Je profite de cette délibération qui concerne une association, bien sûr nous sommes tout à fait favorable à ce que ces 300 € soit versés à l'association, pour réaffirmer comme nous l'avons exprimé en commission hier, notre souhait qu'il y ait l'installation d'une commission spécifique sur la question de l'étude des attributions des subventions aux associations. C'est-à-dire examiner les demandes de subventions, déterminer les critères d'attribution et déterminer le montant accordé aux associations.* »

M. Boutleux : « *Je vous rappelle que c'est nous qui avons été élus et donc c'est nous qui décidons de ce fait les subventions. Je tiens quand même à dire que c'est fait avec des critères et qu'on étudie chaque dossier de subventions, chaque association a un dossier de subvention à faire. On ne va pas faire des commissions à chaque fois pour chaque association !* »

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions ?*

M. Lamirand « Juste le championnat de France c'est où et c'est quand ? »

M. Boutleux « C'est dans le midi, et au mois d'août. »

M. Lamirand « C'est médiatisé ? On va savoir qui c'est et les résultats ?

M. Boutleux « oui. »

M. le Maire « on va le faire apparaître dans le trimestriel. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_5 : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE DE WIMEREUX ET DU C.C.A.S - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS.

M. le Maire présente ladite délibération.

« Par délibération n° 2022_06_04_31 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal a créé un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux.

Il s'agit ce soir d'en définir sa composition.

Je propose de reconduire celle existante, à savoir 4 titulaires dans le collège des représentants du personnel et 4 titulaires dans le collège employeur.

Dans le fonctionnement de cette instance paritaire et afin de faire vivre le dialogue, je propose d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

J'informe l'assemblée que le Comité technique a donné un avis favorable à ces propositions. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « Juste un complément. Une observation. On vous a posé aussi la question hier en commission, les membres du personnel seront élus lors des élections professionnelles de fin d'année 2022 et les quatre élus issus du Conseil Municipal seront désignés par vos soins ?

M. le Maire « Voilà, tout à fait. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

M. le Maire propose de regrouper les délibérations n° 6 et 7.

DELIBERATION N° 2022_29_06_6 : VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR HABITAT HAUTS-DE-FRANCE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

DELIBERATION N° 2022_29_06_7 : VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR HABITAT DU NORD - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire informe l'Assemblée que cela concerne 33 logements pour Habitat Hauts de France. Ils sont situés rues Monsigny, Edmond Audran, Baudelaire, Verlaine, résidence Le Baston.

Et 21 logements pour Habitat du Nord. Ils sont situés rue du Charme, Allées des Bouleaux et des Rosiers.

Soit un total de 54 logements.

« Les bailleurs demandent l'avis du conseil municipal sur ces projets de vente.

Je propose que nous donnions un avis défavorable.

En effet, nous sommes attachés au maintien de la population permanente, celle-là même qui permet le soutien à notre commerce local et à nos écoles publiques. Or, le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs reste la location.

Alors, c'est vrai que si le logement est vendu, il y a des clauses anti spéculatives pendant les 5 années qui suivent.

Par exemples, s'il y a revente, le bailleur a priorité de rachat. Ou alors, s'il y a mise en location, le loyer ne sera pas supérieur à celui des plafonds HLM. Pendant 5 ans, le logement reste dans le pourcentage communal de logements sociaux imposés par la Loi SRU.

Mais, justement, quelles garanties à la collectivité au-delà de ce délai de 5 ans ?

Aucunes.

Le logement peut être revendu pour des raisons spéculatives et devenir une maison secondaire et exploitée à des fins touristiques.

C'est vrai qu'avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, nous travaillons sur des solutions qui permettent de limiter ces locations saisonnières. J'ai demandé que l'on s'inspire d'expériences mises en place par d'autres territoires.

C'est par exemples, la limitation d'une durée de location à 120 jours, l'obligation du changement d'usage dès la première nuitée pour les résidences secondaires et à partir de la 121ème nuitée pour les résidences principales (Ville de Saint Malo), mise en place d'un système de compensation. Des solutions existent : il faut s'en inspirer et voir celle qui est le plus adaptée à notre Cité balnéaire, hyper attractive.

54 logements proposés à la vente, c'est trop, c'est beaucoup trop.

Cela représente 22 % du parc social existant sur la Commune.
C'est pour toutes ces raisons que je propose que le Conseil Municipal donne à un avis défavorable à ces deux demandes. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « Nous sommes solidaires pour émettre un avis défavorable. Il existe des solutions pour lutter contre la spéculation immobilière. Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail (élus, Techniciens). »

M. le Maire « Ce groupe existe, nous travaillons sur le sujet avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais que j'ai interpellé. »

Mme Hembert « Je m'interroge sur la crainte d'un changement de propriétaire qui obligerait le locataire à quitter son logement. »

M. Boutleux « Le locataire est prioritaire. S'il ne veut pas acheter, il reste dans son logement. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_8 : CONVENTION CYNEGETIQUE PLURIANNUELLE 2022-2026 - ESPACE NATUREL SENSIBLE « LES DUNES DE LA SLACK » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Jougleux expose la nouvelle convention cynégétique pluriannuelle 2022-2026.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_9 : CONCESSION DE PLAGE - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT.

M. le Maire présente la délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 4^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_10 : RELAIS PETITE ENFANCE DE WIMEREUX - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DE SECURITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Mme Duquesne présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « Qu'en est-il de l'agrandissement du multi-accueil Nougatine ? »

M. le Maire « Le dossier n'est pas abandonné : il est à l'étude. »

Mme Papyle « Pas d'autres précisions ? »

M. le Maire « Pas pour l'instant. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 23 VOIX « POUR »
2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_11 : LABEL GEOPARK MONDIAL UNESCO - CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE ET L'AONB DES KENT DOWNS - AVIS DE LA COMMUNE DE WIMEREUX.

M. Jougleux présente le projet de candidature commune au label Geopark mondial UNESCO.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « Nous sommes favorables au projet. Cependant, j'émet des doutes sur l'afflux des touristes que cela pourrait générer. Je réitère ma demande formulée en commission à savoir la tenue d'une réunion publique d'information. »

M. Jougleux « en effet vous l'avez évoqué hier en commission, je vais prendre contact avec le Parc. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_12 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION.

M. le Maire présente à l'Assemblée les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Municipal dans le cadre de la réforme du 1^{er} juillet 2022.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_13 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire « Il s'agit de décisions tarifaires concernant la perte de badges, l'occupation du domaine public, pour les exposants des marchés aux livres, l'étude et la garderie scolaire.

Cela concerne deux emprunts d'un montant d'un million et 500.000 €.

Il s'agit de décisions de prêts de matériel pour les associations, des particuliers.

Il s'agit des marchés concernant les copieurs, les véhicules de police municipale et enfin des régularisations concernant les marchés d'assurance.

Je rappelle que c'est un porté à connaissance qui ne nécessite pas de vote. »

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe** « **Wimereux Mouvement Indépendant** » afin de poser leurs **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par M. Lamirand

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux sports, à notre grande surprise, il n'y a pas eu de commission des sports cette année ! De ce fait, pouvez-vous nous parler du programme sportif pour cette période estivale ? Les projets, les actions ...en particulier sur la plage.

Réponse de M. le Maire :

Lors de la commission fêtes animations du 9 juin dernier, à laquelle votre groupe n'était pas représenté, les animations sportives ont été abordées. Le programme de cet été est le suivant :

Le pôle sportif pour les 6 -13 ans : activités multi-sports du 11 juillet au 31 août. Des stages sont proposés :

Découverte des activités nautiques au Club Nautique du 18 au 22 juillet et du 25 au 29 juillet pour les 8-13 ans,

Surf (avec Wimereux Surf School) du 25 au 29 juillet et du 08 au 12 août (pour les 8-13ans)

Piscine digue nord apprentissage pour les 6 - 9 ans.

Tout est déjà complet.

Une activité acrobranche est proposée le vendredi 05 août à Boulogne Sur Mer,

L'opération « Eté dans l'agglomération » en partenariat avec le Centre SocioCultuel Bartier : le mercredi 13 juillet avec un déplacement à Isques et le 12 août, des animations sportives seront organisées à Wimereux.

Le service des sports propose également

de la gym au camping l'Olympic les mercredis matin.

Des randonnées pédestres les lundis 11 et 18 juillet et le mardi 16 août à partir de 17 h 30. (départ devant le camping)

Le Mini-golf sera ouvert du 1er juillet au 31 août.

Les associations (avec support technique du service des sports)

Beach Tennis avec le Tennis Club de Wimereux en juillet et août sur la plage.

Yoga sur la plage avec l'association Wimereux Yoga et sons les lundis mardis et mercredis matin

Gym avec l'association Fit so good les lundis et mercredis à 18 h 30 salle P.A. Romain.

QUESTION N° 2 posée par Mme Hembert

M. le Maire, la navette de plage est en activité depuis quelques semaines, pouvez-vous nous faire un retour sur son efficacité, son rendement (nombre de rotations, nombre de personnes concernées ?)

Réponse de M. le Maire :

Sur les 6 premiers week-ends d'exploitation, la navette a transporté 418 personnes. Les rotations se font tous les $\frac{3}{4}$ d'heures en moyenne, soit 6 par jour. Nous avons justement rencontré les représentants de Marinéo cet après-midi. Nous allons procéder à des ajustements, notamment pour bien mettre en avant le caractère gratuit du service. A partir du 4 juillet, la navette des plages fonctionnera tous les jours.

QUESTION N° 3 posée par M. Lamirand

M. le Maire, aux abords des écoles du centre-ville nous avons constaté de nombreux passages piétons devenus quasi invisibles pour les véhicules ce qui rend dangereux la traversée de la route, pouvez-vous agir rapidement pour la sécurité des enfants ? Par ailleurs les conditions de stationnement demeurent toujours difficiles et l'idée d'un parking aux abords des écoles est-elle toujours d'actualité ?

Réponse de M. le Maire :

Toute l'activité des services techniques fait l'objet de planification.

La question n'est donc pas de savoir pourquoi, mais quand cela sera fait.

Hasard du calendrier, la remise en peinture des passages protégés du bas ont débuté cet après-midi.

En ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles, nous avons déjà mis en place des mesures : neutralisation de la rue Romain, présence d'agents aux points écoles sur la route départementale, mise en place de signalisation routière pour faire ralentir les voitures.

La pose d'un ralentisseur est prévue rue du Baston, devant les écoles Fabre d'Eglantine et Pasteur.

QUESTION N° 4 posée par Mme Hembert

M. le Maire, à propos du mini-golf ; pouvez-vous nous indiquer quel projet est envisagé maintenant que le bar a été détruit ? Qu'est ce qui va remplacer l'ancien bâtiment ?

Réponse de M. le Maire :

Le local présentait de sérieux problèmes de sécurité et d'insalubrité : il était régulièrement squaté. Sa destruction a donc été décidée dans l'intérêt général et pour les riverains. Notre projet n'a pas changé : il a toujours été de rouvrir le minigolf avec une activité de restauration. Toutefois, les procédures sont complexes et donc longues à mettre en place. Nous espérons que le dispositif sera opérationnel à l'été 2024.

QUESTION N° 5 posée par M. Lamirand

M. le Maire, notre fameuse sirène IODIE a été retirée de son emplacement emblématique ce qui a suscité de nombreux débats, est-ce définitif ? Va-t-elle revenir et si oui à quel endroit ?

Réponse de M. le Maire :

Le débat que certain ont entretenu sur le départ de Iodie a eu le mérite, si j'en juge les réactions sur les réseaux sociaux, de démontrer que les wimereusiens, dans une très large majorité, approuvent son départ qui est, je vous le confirme, définitif.

Je vous donne rendez-vous à la mi-juillet pour découvrir sa destination finale.

Quant au rond-point, il va être végétalisé, dans l'attente d'un aménagement plus ambitieux sur lequel la ville travaille avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes » afin de poser leurs questions orales.

QUESTION N° 1 posée par Mme Papyle-Lefébure

Nous avons été interpellés par des habitants surpris que les jeux implantés il y a encore quelques semaines sur la Plaine du Baston aient disparu sans être remplacés, à la veille de la belle saison.

Pourquoi?

Réponse de M. le Maire :

Je ne connais pas la plaine du Baston.

Soit vous parlez du Baston, c'est un quartier dans lequel vous n'allez pas souvent, car si c'était le cas, vous auriez vu qu'un city stade et un parcours fitness sont en cours d'installation. Soit vous parlez de la coulée verte qui se trouve devant chez vous, et dans ce cas, je vous annonce que les jeux seront réimplantés avec le skate parc.

QUESTION N° 2 posée par Mme Papyle-Lefébure

Dans la note explicative de synthèse de la séance du Conseil Municipal du jeudi 03 mars 2022, il est précisé :

" Délibération n° 2022-03-03-1. Rapport d'Orientation budgétaire 2022.

Comme chaque année le Conseil Municipal est invité à tenir son Rapport d'Orientation budgétaire dans les deux mois qui précède...[...]

Comme prescrit l'article L2312-1 du CGCT le rapport porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport est joint à la présente note de synthèse."

Or nous n'avons pas connaissance des engagements pluriannuels.

A plusieurs reprises, en 2019 et 2020 nous avons posé la question sur les différents programmes d'investissements pluriannuels pour la mandature.

Vous vous étiez engagé en septembre.2021 à produire votre plan de développement pluriannuel d'investissements à propos de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement pour la commission d'urbanisme et travaux suivante.

Lors de la commission intéressée en décembre 2021 rien ne fut annoncé.

Vous engagez des travaux dans la ville sans que nous soyons informés de leur teneur ni des liens qui devraient s'établir entre eux, pour la mandature.

Nous vous redemandons, une fois de plus, de nous informer de votre programme pluriannuel de développement urbain, mobilité et de même culturel, petite enfance, associatif...

Réponse de M. le Maire :

Je rappelle d'abord que vous avez voté le Rapport d'Orientation budgétaire 2022, ce qui veut dire que vous étiez d'accord au mois de mars avec son contenu et ses orientations.

Ensuite, « une fois de plus », vous nous demandez notre programme pluri annuel de développement urbain.

Je pourrais « une fois de plus » vous répondre, mais je crains qu' « une fois de plus », vous ne nous compreniez pas ou ne vouliez pas comprendre.

Et je pense que cela risque de lasser nos collègues.

Notre programme pluriannuel est la déclinaison de notre tract de campagne. Je vais donc vous en donner un exemplaire au cas où vous l'auriez égaré... Ce sera désormais ma réponse.

QUESTION N° 3 posée par Mme Papyle-Lefébure

Des parents d'élèves nous ont demandé s'il était possible d'établir la cuisine et la prise des repas sur place à l'école comme cela se faisait à P. Kergomard; ce qui permettrait de gagner du temps de transport pour les enfants, de manger dans des conditions plus confortables, de réaliser des économies de transport...etc

Réponse de M. le Maire :

Des études ont démontré que le local où se trouvait l'ancienne cantine n'était plus adapté aux normes de sécurité et d'accessibilité. D'autres études ont conclu que le coût pour refaire une cantine à un autre endroit dans l'école était disproportionné.

QUESTION N° 4 posée par Mme Papyle-Lefébure

Une habitante de Wimereux nous a interpellés. Dans son immeuble qui comprend 70 logements seuls 10 sont occupés à l'année; elle se retrouve seule, à son étage, hors vacances d'été.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour endiguer et réduire ce phénomène, sachant que d'autres communes réagissent sur cette question comme St Malo, Mers les Bains, Saint Jean de Luz, Wimille...?

Réponse de M. le Maire :

La réponse a été donnée tout à l'heure lors de l'examen des questions sur la vente de logements. Je confirme que nous travaillons de concert avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais sur des pistes de travail.

QUESTION N° 5 posée par

Des habitants souhaiteraient retrouver une animation sportive annuelle, organisée par la Mairie. Pourriez-vous envisager également un calendrier annuel des manifestations ? "

Réponse de M. le Maire :

Plutôt que de tout dépenser dans une manifestation municipale, nous préférons soutenir le monde sportif qui est particulièrement riche sur notre Commune.

Comment nous le faisons ?

en mettant à disposition gratuitement des locaux permanents : Centre Nautique de Wimereux, Voile Performance, Club de pétanque, l'ASW pour le football, le Tennis Club de Wimereux.

Nous les aidons également en donnant des créneaux d'utilisation des salles de sports : basket, twirling, majorettes, tennis de table, cardio goal, fitness, futsal.

Nous versons à certaines d'entre elles des subventions.

Enfin, nous apportons, pour des évènements, des aides logistiques et humaines.

Résultat pour cette année : les 100 ans de l'ASW, la Wim'run, le Tournoi International Benjamin de Basket, le Trail de la Côte d'Opale, les rendez-vous internationaux des sports d'eau, du golf pour ne citer que les plus importants.

Nous ne voulons pas entrer en concurrence avec le monde associatif, mais travailler de manière complémentaire, en bonne entente.



Bien entendu, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, la ville met en place, avec les pôles sportifs et les ateliers, des animations sportives permanentes tout au long de l'année.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 20.

Le 1^{er} juillet 2022.

Vu, le D.G.S.




Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.
LE 1^{ER} ADJOINT,
Guy Bouleba.



Le secrétaire de séance,
Sabine BERNARD.
